

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET		Date : ... 05/04/2024.....	
INTITULÉ DE L'ACTION :Projet bacs Isabeau			
DÉPENSES (*)		RECETTES	
Interventions		Aide demandée au PIC	1020 euros
Intervenant pédagogique association Astuce	60 euros	Intervenant pédagogique association Astuce	60 euros
Intervenants artistique	480 euros	Intervenants artistique	480 euros
Matériels		Matériels	
peintures, palettes, bol, sprays, pinceaux, gants, masques, papier pour pochoirs	300 euros	peintures, palettes, bol, sprays, pinceaux, gants, masques, papier pour pochoirs	300 euros
Fournitures plants 'aromatiques, petits arbustes, lierre, plants d'ombre...)	120 euros	Fournitures plants 'aromatiques, petits arbustes, lierre, plants d'ombre...)	120 euros
Transport et frais de déplacement	60 euros	Transport et frais de déplacement	60 euros
Prix du concours	582 euros	Donation Anne-Christine de Mareuil (présidente)	582 euros
Places de cinéma			
Supplément de plantes		Don de plantes en nature	
Personnel bénévole	4 personnes x 10heurs = 92,2 euros	Bénévolat	92,2 euros
Matériels venant des espaces verts		Matériels venant des espaces verts	
Donation de terres		Donation de terres	
Prêts de 5 bacs		Prêts de 5 bacs	
Transport des bacs du collège à l'Ehpad		Transport des bacs du collège à l'Ehpad	
SOUS TOTAL DES DÉPENSES ENGAGÉES			
Financement d'un autre projet (5)			

TOTAL	1694,2	TOTAL	1694,2

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.